



POUR VOTRE SÉCURITÉ



MESURES SANITAIRES +

Parce que la santé de nos clients et de nos équipes est notre priorité absolue, nous renforçons notre protocole sanitaire en termes d'hygiène et de protection afin de vous accueillir dans la plus grande sécurité.

CHARTRE SANITAIRE RENFORCÉE

NOTRE PRIORITÉ : VOUS ACCUEILLIR EN TOUTE SÉCURITÉ

Etablissement d'une charte sanitaire pour renforcer nos standards d'hygiène et de sécurité sanitaire au sein de notre parc pour vous garantir une visite en toute sécurité. La santé de nos visiteurs est notre première priorité. C'est pourquoi Wakari déploie un ensemble de mesures sanitaires strictes en conformité avec les recommandations gouvernementales afin de vous garantir le plus haut niveau d'exigence concernant les conditions d'accueil pour votre visite chez nous.

NOS ENGAGEMENTS

Au travers de cette charte sanitaire, Wakari s'engage auprès de ses clients et collaborateurs à :

- I. Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19.
- II. Mettre à disposition des produits désinfectants dans les parties communes.
- III. Mettre en place des marquages au sol et une signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les clients dans les zones d'attente.
- IV. Renforcer le nettoyage et la désinfection régulière du site et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires.
- V. Renforcer le nettoyage et la ventilation du site. Notamment en appliquant les protocoles de désinfection.
- VI. Adapter le programme d'animations avec les gestes barrières (enfants et ados) et proposer des activités et installations répondant aux exigences sanitaires et aux décisions du gouvernement.
- VII. Favoriser les paiements par carte bancaire et si possible sans contact. Désinfecter systématiquement les terminaux de paiement.
- VIII. Imposer le respect des gestes barrières à ses employés, prestataires et clients.
- IX. Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19 mises en place dans l'établissement.
- X. Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid 19.
- XI. Le nombre d'adulte sera limité à 2 adultes par famille et par anniversaire. Un supplément de 2 euros sera demandé par adulte supplémentaire.

Merci à vous !